

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts du 23 mars 2024, le présent règlement intérieur complète et précise les dits statuts. Aucune de ses dispositions ne peut être contraire à ces derniers.

L'adhésion à l'épée choletaise (association loi 1901) implique l'acceptation et le respect des différents articles du présent règlement intérieur.

Il est considéré comme lu et accepté par toutes les personnes, licenciées ou non qui fréquentent les locaux de l'épée choletaise.

I – NEUTRALITÉ POLITIQUE, IDÉOLOGIQUE ET CONFESSIONNELLE

L'épée choletaise est un club sportif, d'une neutralité politique, syndicale et confessionnelle absolue. Les opinions, discussions ou manifestations susceptibles de compromettre cette neutralité sont interdites au sein de l'association.

Toute infraction à cette règle pourra se traduire par une suspension ou l'exclusion de son auteur.

II – FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Les membres actifs du club doivent être titulaires de la licence fédérale qui autorise la pratique de l'escrime et des activités qui s'y attachent, y compris le cas échéant, la compétition sous réserve de contre-indication médicale. Cette licence couvre aussi l'assurance pour le pratiquant.

De plus tous les membres du Club doivent s'acquitter de l'adhésion d'un montant de 250€ par saison ou 90€ par trimestres pour les adultes et 200€ ou 70€ par trimestre, incluant le prix de la licence et valant pour la saison sportive en cours, soit un an.

Le renouvellement ne peut être tacite mais subordonné à un accord tant de l'adhérent que de l'association et qu'en vertu de la liberté contractuelle, cette dernière peut le refuser au terme du contrat initial, sans avoir à en justifier les motifs.

III – LES ORGANES DE L'ASSOCIATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est composée des membres actifs ou adhérents (les mineurs sont représentés par l'un de leurs parents), des membres bienfaiteurs et des membres d'honneur.

Chacun dispose d'une voix du club délibérative, hormis les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur qui n'ont qu'une voix consultative. Le vote des résolutions s'effectue à main levée.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Les votes par procuration sont admis, à condition qu'ils soient portés par des membres actifs ayant droit de vote, dûment pourvus d'un pouvoir à usage exclusif revêtu de la mention « bon pour pouvoir » signé du mandant, avec date d'effet.

Chaque membre actif pourra être porteur d'un pouvoir, quel que soit le nombre de voix que représente ce pouvoir (un membre actif, par ailleurs représentant légal de membres actifs mineurs, peut remettre un pouvoir pour lui-même et les mineurs qu'il représente, totalisant plusieurs voix).

LE COMITÉ DIRECTEUR

Il est constitué de plusieurs membres de l'association. Il statue toujours à la majorité simple des membres présents. Le président dispose d'une voix double en cas de partage égal des voix. Le vote se fait à main levée.

Il se réunit aux moins 1 fois par trimestre.

À chaque réunion, un(e) secrétaire de séance est désigné(e) pour rapporter les différents points traités de l'ordre du jour et les décisions prises.

LE PRÉSIDENT

Il est proposé par le Comité Directeur à l'Assemblée Générale qui l'élit à bulletin secret pour quatre 2 ans. Son mandat est renouvelable. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et en justice. Il détient, avec le (la) Trésorier(e) la signature bancaire.

Il pourra éventuellement déléguer certains de ses pouvoirs de représentation du club devant certains organismes, à l'exclusion des actes de la vie juridique et de tous actes engageant la responsabilité de l'association. Cette délégation de pouvoir ponctuelle devra faire l'objet d'un écrit spécifiant les buts et limites de ladite délégation.

Il peut décider d'inviter une ou plusieurs personnes, membres du club ou non, en tant qu'experts sur certains points de l'ordre du jour des réunions

de Bureau ou de l'Assemblée générale. Il en informe le Bureau au préalable.

LE BUREAU

Il est constitué de membres du Comité Directeur et se compose de :

- Un président
- Un(e) Trésorier(e)
- Un(e) Secrétaire

Ou

- Un président
- Un(e) trésorier/secrétaire

Les membres du Bureau sont élus par le Comité Directeur en son sein pour 2 ans. Leur mandat est renouvelable.

LES COMMISSIONS

Elles sont instaurées par le Comité Directeur de manière temporaire ou permanente afin d'assurer le bon fonctionnement du club. Chaque commission est définie lors de sa création par :

- Son ou ses domaines de compétences,
- La durée de son existence et le cas échéant sa date de dissolution,
- Le nombre de membres la composant,
- Le ou les membres du Comité Directeur y siégeant de droit,
- Les conditions nécessaires pour candidater en vue d'en devenir membre,
- Les modalités d'appel à candidature aux membres du club,
- Les modalités de fonctionnement interne,
- Le rendu des travaux attendu par le Comité Directeur en vue de son approbation.

Sur proposition du Bureau, le Comité Directeur en élit les membres et assure leur remplacement en cas de vacance selon les modalités définies à la création de la Commission.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de Discipline est compétent pour sanctionner les manquements des membres aux Statuts ou au Règlement Intérieur ou aux valeurs de l'escrime, il est composé comme suit :

- Le Président(e) en exercice ou en cas d'empêchement un membre du Bureau
- Un assesseur choisi par le Comité Directeur parmi ses membres
- L'éducateur

Il est constitué à la demande du Président lors d'un Comité Directeur qui doit à cette occasion :

- Caractériser le ou les manquements constatés,
- Définir le ou les membres mis en cause,
- Élire un assesseur parmi ses membres,
- S'assurer qu'aucun membre du Conseil de Discipline n'a de lien de parenté avec le ou les membres mis en cause,
- Le cas échéant pourvoir au remplacement d'un membre du Conseil de Discipline.

Le Président doit convoquer la personne concernée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins 15 jours avant en précisant les modalités d'accès à l'intégralité du dossier disciplinaire par le membre et/ou son conseil.

Le Conseil de Discipline procède à l'audition du membre mis en cause assisté le cas échéant par son conseil.

En séance, le conseil entendra toute personne utile à la manifestation de la vérité et en dernier lieu la personne concernée.

IV – LICENCE

La pratique de l'escrime dans une salle d'armes et en compétition est assujettie à la détention d'une licence fédérale pour la saison en cours.

Obligatoire, elle est due dès l'inscription.

En cas d'inscription en cours d'année, la licence reste obligatoire.

Son montant est fixe et non négociable, elle ne pourra en aucun cas être remboursée.

Son prix est déterminé tous les ans par l'AG de la F.F.E. et l'AG du Comité Régional de la Région. Elle est reversée en totalité à ces 2 entités.

V – ASSURANCE

La licence fédérale inclut l'assurance des pratiquants sous réserve d'un certificat médical valide affirmant l'absence de contre-indication de la pratique de l'escrime.

En cas d'accident, le responsable du cours à l'entière délégation des parents d'enfants mineurs, pour prendre les décisions qui lui paraissent les

plus appropriées (appel d'un médecin ou d'un service d'urgence). Les frais engagés ne seront en aucun cas imputables au club.

En cas de refus de la prise en charge médico-chirurgicale de son enfant, un parent devra accompagner son enfant lors des compétitions et être présent dans la salle à tous les entraînements. En cas d'indisponibilité, le jeune tireur ne sera pas autorisé par le Club à y participer.

Il est demandé aux parents de préciser, avant chaque séance, les problèmes momentanés de santé de leur enfant. L'association se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant en fonction de la gravité du problème.

L'épée choletaise n'est pas responsable des vols dans les vestiaires et dans la salle d'entraînement, des détériorations de matériel personnel et des accidents survenant en dehors des heures de cours et lors des déplacements en compétitions, stages.

VI – COTISATION

La cotisation, prévue pour couvrir les frais du club, est établie par le Comité Directeur et soumise au vote lors de l'assemblée générale. Des facilités de paiement sont proposées

Il est prévu un tarif dégressif pour les membres d'une même famille.

VII – TENUES

Une tenue de sport est exigée, c'est à dire des vêtements souples adaptés aux mouvements amples, et protégeant un maximum la peau. Des chaussures dédiées à la salle sont demandées.

VIII – MATÉRIEL

Tout escrimeur n'ayant pas un équipement complet pour s'entraîner ou pour participer à un événement pourra emprunter ceux du club.

Une fiche d'emprunt sera remplie et tout matériel prêté pour un événement devra être restitué dès la séance d'entraînement suivante.

Tout tireur, à l'entraînement ou en compétition, qui déchire, casse ou perd le matériel qui lui a été prêté ou loué, sera tenu de le rembourser sur facture du club.

Tous les tireurs sont tenus de ne pas laisser leur matériel d'escrime en salle d'armes ni dans les vestiaires en fin de chaque séance.

Tout matériel personnel cassé ou perdu reste à la charge des participants.

IX – ACTIVITÉS DU CLUB

ESPRIT SPORTIF

L'adhérent s'engage à représenter dignement L'EPEE CHOLETAISE et la commune de CHOLET.

L'adhérent s'engage à respecter les valeurs de l'escrime.

L'adhérent doit le plus grand respect à l'ensemble des personnes rencontrées : autres adhérents, cadres, membres du Bureau, représentants de la commune...

L'adhérent doit le plus grand respect à l'ensemble des installations : gymnases, vestiaires, minibus...

ENTRAÎNEMENTS

L'adhérent s'engage à faire preuve de ponctualité et d'assiduité : respecter les horaires, le programme d'entraînement hebdomadaire, la progression pédagogique...

Pour des raisons pédagogiques, la présence d'un Tiers (parents, amis...) n'est pas acceptée lors des entraînements. Les responsables du club et/ou le Maître d'armes sont disponibles aux interours.

Les parents pourront accompagner et venir dans la salle au début et à la fin des cours.

COMPÉTITIONS

Les compétiteurs sont tenus de s'entraîner régulièrement et pour la saison entière (de septembre à juin) : suivre la totalité du programme d'entraînement établi.

L'accès aux compétitions est établi par le Maître d'arme et le Bureau en fonction des objectifs sportifs, du niveau technique et de l'état de forme de l'escrimeur. Sous réserve également du respect du règlement.

L'acquittement des frais d'inscription à une compétition est obligatoire à compter de la clôture de l'inscription en ligne (réglementation FFE). Seul un certificat médical les rend caduques. Cette participation reste à la charge des pratiquants.

PASSAGE A L'ACIER

Un pratiquant ne peut utiliser une arme en acier au sein du club qu'après validation de l'éducateur. La validation par un éducateur survient généralement entre 6 et 10 mois de pratique, mais peut prendre plus de temps en fonction de chaque individu. L'utilisation d'une arme en acier

après accord de l'éducateur peut être ponctuelle, ou définitive suite la cérémonie du passage à l'acier.

X – GALA ET ANIMATIONS

Les pratiquants adultes peuvent participer s'ils le souhaitent au gala et aux animations en costume. Cependant, ils ne pourront présenter un duel sur scène et devant public qu'après au moins un an de pratique assidue, et uniquement avec l'accord de l'éducateur sportif et du metteur en scène. La figuration est possible, à condition d'avoir un costume correct.

COSTUMES

L'utilisation de costumes lors des Gala et animations doit répondre à plusieurs critères. Ils doivent être cohérents avec l'époque représentée, de qualité correcte et d'évocation historique acceptable. Les déguisements sont interdits, les tissus de mauvaise facture, les matières plastiques et les motifs ou couleurs criards sont refusés. Pour toute interrogation, se renseigner auprès de la commission « costumes » de l'association.

XI – RESPONSABILITÉS

Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants du club uniquement pendant les horaires des cours les concernant, à partir du moment où ils se présentent dans la salle d'armes. Les parents ne doivent pas laisser leur(s) enfant(s) seul(s) tant que le club n'est pas ouvert.

XII – CHARTES ÉTHIQUES

Les chartes éthiques devront être signées et approuvées par tous les adhérents du club en fonction de leurs catégories (Bretteurs, enseignants, dirigeants).

XIII – AFFILIATION À LA F.F.E

Le Président doit affilier le club à la F.F.E. par l'intermédiaire de son comité régional d'appartenance.

XIV – APPROBATION

Le présent règlement intérieur a été approuvé par l'Assemblée Générale du 11/06/2021. Un exemplaire est à disposition de tous sur simple demande et consultable en salle et sur le site internet du club.

XV – INFORMATIQUE

Les différents événements de la vie du club sont consultables sur les réseaux sociaux, et sur le site internet de l'épée choletaise. Ce dernier est mis à jour régulièrement et comporte également toutes les informations utiles.

En tant qu'association, l'épée choletaise est dispensé de déclaration auprès de la CNIL (Délibération n°2006-130 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements relatifs à la gestion des membres et donateurs des associations à but non lucratif régies par la loi du 1er juillet 1901 (dispense n° 8) – JO n° 128 du 3 juin 2006).

Lors de l'inscription, le membre qui souhaiterait ne pas voir ses données intégrées sur le site de gestion administratif du club, le spécifiera explicitement sur sa fiche d'inscription.

XI – ANNEXES

– Chartes Éthiques : Bretteurs, Enseignants, Dirigeants.

LA CHARTE DU BRETTEUR

L'ESCRIME "UNE ÉCOLE DE VIE"

Porteuse de valeurs fondamentales, l'escrime est un moyen d'éducation exceptionnel, un facteur d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion. La lutte contre les discriminations et la parité y sont promues.

Des valeurs morales personnelles comme la loyauté, le courage, la combativité, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie et des valeurs citoyennes comme le respect, la solidarité, la tolérance, l'esprit d'équipe, le plaisir, font de l'escrime une véritable école de vie.

LES VALEURS DE L'ESCRIME

✓ La loyauté

L'escrime est un sport codifié, donc défini par des règles (sans lesquelles

l'assaut et la compétition perdent toute l'authenticité), qui en font sa raison d'être. Le respect absolu de la règle est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun des combattants. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.

✓ **Le courage / la combativité / le dépassement de soi**

L'escrime est avant tout un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'effort physique est son exigence. La volonté de vaincre et la combativité en découlent, alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

✓ **La rigueur**

La recherche de la performance nécessite pour l'escrimeur un investissement personnel rigoureux qui exige un strict respect des règles qu'il s'est imposées. C'est à ce prix qu'il supportera les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

✓ **L'autonomie**

En compétition l'escrimeur se retrouve souvent seul face à lui-même et à ses adversaires. Il doit être capable d'agir et faire preuve d'autonomie de gestion et d'esprit de décision. Ainsi, par l'expérience acquise lors de ces mises en situation concrètes il atteindra la maturité de toute personne responsable.

✓ **Le respect**

L'escrime est respect des autres, comme elle est respect de soi-même et de son corps.

Le respect mutuel dans le sport élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère dignité et sens moral.

✓ **La solidarité / la tolérance**

L'escrime unit les hommes et les femmes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances. Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, elle est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

✓ **L'esprit d'équipe**

L'esprit d'équipe est une composante importante de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit s'inscrire dans l'intérêt

collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

✓ **Le plaisir**

Le plaisir est un facteur essentiel de la réussite.

L'escrime est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à un même groupe, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation qu'il serait dommage de gâcher par des comportements déplacés.

L'ENGAGEMENT DES TIREURS

✓ **Respecter les règles**

L'escrime implique l'élaboration de règlements.

L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique de l'escrime.

✓ **Respecter l'autre**

À la salle, à l'entraînement ou en compétition, les escrimeurs se retrouvent en un même lieu, au même moment pour échanger dans un respect mutuel.

L'adversaire, l'arbitre, le public... sont des partenaires indispensables. Tout manque de respect doit être sanctionné.

✓ **Bannir la tricherie**

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Par sa diversité l'escrime offre à chacun une égale possibilité de la pratiquer.

La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances.

Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage, un délit pénalement réprimé. Tous les acteurs de l'escrime doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

✓ **Être maître de soi**

L'escrime, comme tout sport, est passion et émotion. Mais cette passion inhérente au jeu, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée.

L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions

médiatiques et économiques atteintes.

Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la « liberté d'excès » (Pierre de Coubertin), le respect de son propre corps ne doit pas en souffrir.

Il faut maîtriser sa passion, ses émotions et respecter son propre corps.

✓ **Être loyal et fair-play**

L'escrime est une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même.

Avoir l'esprit sportif c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Il faut être fair-play en toutes circonstances.

✓ **Montrer l'exemple**

Pratiquer l'escrime est la résultante d'une démarche personnelle et d'un choix individuel. Le plaisir procuré contribue au plein épanouissement de l'individu, à sa quête d'un idéal sportif et de personne responsable.

Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement.

Le champion est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaille sur toute la pyramide sportive.

Le champion doit être, plus que tous les autres, exemplaire.

Les athlètes sélectionnés en équipe de France, les entraîneurs, les arbitres/officiels et les dirigeants sont, en outre, appelés à adhérer aux principes éthiques et aux dispositions qui leur sont propres (voir les chapitres II, III, IV, V).

LA CHARTE DU MAÎTRE D'ARMES

ÊTRE MAÎTRE D'ARMES/ENSEIGNANT

Être maître d'armes/enseignant, c'est bénéficier, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des pratiquants, et qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.

Cette position doit conduire à enseigner les valeurs de l'escrime inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Être maître d'armes/enseignant, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs de l'escrime, en particulier des autres

maîtres d'armes/enseignant et des escrimeurs extérieurs au groupe entraîné.

Être maître d'armes/enseignant, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un club ou d'une équipe et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations avec les escrimeurs et agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenant, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être maître d'armes/enseignant, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être maître d'armes/enseignant, c'est accepter de se former continuellement (formations, échanges, documentation...) et étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux pratiquants.

Être maître d'armes/enseignant, c'est au-delà de la formation sportive et humaine des escrimeurs, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

Être maître d'armes/enseignant, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux maîtres d'armes/enseignants de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Escrime, s'engager à les respecter et à les faire connaître. Les maîtres d'armes/enseignant ont la responsabilité de faire connaître les règles, de les faire appliquer par leurs élèves et de se montrer exemplaires dans leur respect.

L'ENGAGEMENT DES MAÎTRES D'ARMES / ENSEIGNANTS

✓ Être exemplaire

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- de la Fédération française d'escrime, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club ;
- des autres acteurs de l'escrime française, mais aussi des escrimeurs et maîtres d'armes/enseignants étrangers, des arbitres et dirigeants des fédérations étrangères d'escrime et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général ;
- des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

✓ **Avoir conscience de son rôle privilégié de guide et d'éducateur**

J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des escrimeurs et du rôle primordial qui est le mien dans la recherche du « bien vivre ensemble » au sein de l'escrime. Je m'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, tolérance, altruisme et l'esprit d'équipe.

✓ **Avoir une attitude loyale et respectueuse vis à vis des autres maîtres d'armes/enseignants**

Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres maîtres d'armes/enseignants. Je m'interdis de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressés et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme du racolage.

✓ **Être capable de maîtriser les relations affectives avec les escrimeurs**

Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les escrimeurs et/ou d'autres acteurs de l'escrime et à éviter tout comportement incorrect.

✓ **Bannir le dopage et toute forme de tricherie**

Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs de l'escrime et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les escrimeurs des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.

✓ **Avoir conscience de mon rôle dans la recherche et le développement de l'escrime**

Je considère avoir le devoir de transmettre les connaissances que j'ai acquises, par tous les moyens de communication à ma disposition et à répondre positivement – dans la mesure de mes disponibilités – à toute demande de participation à des stages de formation.

✓ **Faire respecter les chartes**

Je m'engage à faire respecter les chartes :

- La charte du Bretteur

LA CHARTE DU DIRIGEANT

ÊTRE DIRIGEANTS

Être dirigeant c'est être – quelles que soient sa mission et ses prérogatives – un acteur incontournable des structures de l'escrime dans leurs diverses composantes (fédération, comités et clubs), dont on assure par son investissement personnel, le bon fonctionnement administratif, sportif et humain.

Être dirigeant c'est constituer un maillon essentiel du monde de l'escrime par la multiplicité des tâches qu'on exécute et la diversité des savoir-faire et des compétences qu'on met à disposition.

Être dirigeant c'est jouer un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement des compétitions d'escrime, particulièrement dans le respect des règles environnementales et de sécurité.

Être dirigeant, c'est agir dans le respect des directives fédérales, quelles que soit la position occupée. C'est aussi avoir le devoir éthique et déontologique :

- de permettre le libre et égal accès de tous à l'escrime ;
- de promouvoir l'esprit et les valeurs de l'escrime auprès de ses différents acteurs (athlètes, maîtres d'armes/enseignants, arbitres/officiels et autres dirigeants) et de l'entourage familial des jeunes pratiquants et du public en général.

Être dirigeant c'est au sein de sa (ses) structure(s), contribuer à son (leur) fonctionnement démocratique, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive efficace, équilibrée et respectueuse des processus décisionnels.

Être dirigeant c'est jouer un rôle majeur auprès de tous les acteurs de l'escrime pour faire respecter les règles sportives, tout en protégeant la fonction des arbitres /officiels et en faisant comprendre leurs actions.

Être dirigeant c'est savoir établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires, notamment en préservant l'indépendance de la ou des structures auxquelles on appartient.

Être dirigeant c'est adopter un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

Être dirigeant c'est faire les efforts nécessaires pour développer son savoir-faire et ses compétences au profit de la ou des structures auxquelles on appartient. C'est aussi promouvoir le bénévolat et inciter les autres à s'y engager.

Être dirigeant c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux dirigeants de la Charte d'Éthique et Déontologie de l'Escrime, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

L'ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS

Être dirigeants, c'est veiller au respect et à l'application du règlement, valeur fondamentale sans laquelle la pratique de l'escrime serait impossible.

Être dirigeants, c'est faire preuve d'objectivité et d'impartialité lors des compétitions et ne pas se laisser influencer par de quelconques pressions exercées par les athlètes, les entraîneurs, les arbitres/officiels, les dirigeants, les coéquipiers ou encore le public.

✓ Être exemplaire

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- de la Fédération française d'escrime, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs de l'escrime française, mais aussi des escrimeurs et des maîtres d'armes/enseignants étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères d'escrime et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général ;
- des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

✓ Être responsable

J'ai conscience de ma responsabilité dans la valorisation de l'image de l'escrime et de la ou des structures auxquelles j'appartiens.

✓ Contribuer à la promotion des valeurs de l'escrime

Je m'engage à promouvoir les valeurs de l'escrime aussi bien auprès de tous ses acteurs qu'auprès du public.

✓ Collaborer de manière harmonieuse et indépendante avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires

Je m'engage à préserver l'équilibre et l'indépendance de la ou des

structures auxquelles j'appartiens dans le cadre de partenariats constructifs avec les institutions publiques et les organismes privés.

✓ **Participer à l'élaboration des directives de la fédération française d'escrime, les appliquer, les faire connaître et les expliquer**

Je m'engage, au sein des équipes dirigeantes des différentes structures officielles de la FFE, à contribuer à l'édiction des directives fédérales, à les appliquer, à les faire connaître et à les expliquer.

✓ **Rester maître de soi et mesuré en toutes circonstances**

Je m'engage à faire preuve de sang-froid en toutes circonstances en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

✓ **Suivre une formation et promouvoir le bénévolat**

J'accepte de suivre les formations destinées aux dirigeants. Je m'engage à inciter les autres dirigeants à adopter la même démarche et à promouvoir le bénévolat autour moi.

✓ **Bannir le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie**

Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute autre forme de tricherie et me fais un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.

Fait à Cholet, le 11 juin 2021